



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	GAZ2025
Date de mise en ligne :	Le lundi 10 février 2025 à 11:50:01
Date de clôture :	Le jeudi 10 avril 2025 à 12:00:00
Titre :	Installation, entretien et maintenance de 4 citernes enterrées et fourniture de gaz propane.
Descriptif :	Installation, entretien et maintenance de 4 citernes enterrées et fourniture de gaz propane.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[20/02/2025 à 13:58:24] Bonjour

Veillez trouver ci-joint nos questions sur votre « MARCHÉ PUBLIC D'INSTALLATION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DE 4 CITERNES ENTERREES ET FOURNITURE DE GAZ PROPANE »

Questions sur le RC

8.2. PRESENTATION DE L'OFFRE / C. PROPOSITION FINANCIERE

la Décomposition de Prix Global Forfaitaire (DPGF) à compléter par le soumissionnaire en versions .xlsx et .pdf,

Ce document correspond-il au BPU ?

9. CARACTERE DES PRIX

Les prix mentionnés dans l'offre du soumissionnaire sont établis hors taxes aux conditions économiques du mois de remise de l'offre et suivant les dispositions contenues dans le projet de marché joint au présent Dossier de Consultation.

Quelles sont les modalités de révision des prix ? souhaitez vous une révision mensuelle sur les cotations du produit, une révision sur le barème du fournisseur ? sur l'indice INSEE du propane ?

Questions sur l' ACTE D'ENGAGEMENT :

5. Prix

Sur quelle base souhaitez-vous que cet article soit complété ?

Pouvez-vous joindre un DQE ?

Questions sur le CAHIER DES CHARGES

DUREE DU MARCHE

L'article 1 du cahier des charges indique une durée de 3 ans et l'article 2.2.5 une durée de 60 mois soit 5 ans.

Confirmez-vous la durée de 5 ans ?

2.2.2 TRAVAUX

1) Il est demandé le déblaiement et le terrassement - la dépose de la citerne de l'ancien titulaire - la mise à disposition des citernes pour évacuation par le propriétaire.

Les stockages en place sont sous la responsabilité de leur propriétaire il n'est pas possible d'intervenir sur des matériels n'étant pas propriété du donneur d'ordre, Pouvez-vous corriger ce point ?

2) il est précisé « Notas: aucune coupure totale ne pourra être faite lors des remplacements »

Il est techniquement impossible de replacer un stockage gaz en lieu et place sans interruption de fourniture gaz.

Pouvez-vous modifier ce point ?

2.27 Réunions de suivi

Il est demandé : tableau récapitulatif des consommations, certificat d'étalonnage

Pouvez-vous préciser la définition de « certificat d'étalonnage » ?

Vous remerciant pour vos retours.

Cordialement

Questions / Réponses

[07/03/2025 14:46:07]

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint quelques précisions concernant notre consultation (voir annotations en GROS CARACTERE) :

RC - 8.2. Présentation de l'offre / C. Proposition financière / Décomposition de Prix Global Forfaitaire à compléter par le soumissionnaire en versions .xlsx et .pdf. :: CE DOCUMENT CORRESPOND AU BPU

CARACTERE DES PRIX - Les modalités de révision des prix sont les suivantes :: RÉVISION SUR LE BARÈME DU FOURNISSEUR

ACTE D'ENGAGEMENT / 5. Prix :: CET ARTICLE SERA COMPLÉTÉ SUR LE COÛT ANNUEL (VOIR DQE EN ANNEXE)

CAHIER DES CHARGES - DUREE DU MARCHE - L'article 1 du cahier des charges indique une durée de 3 ans et l'article 2.2.5 une durée de 60 mois soit 5 ans :: IL FAUT RETENIR LA DUREE DE 3 ANS

2.2.2 TRAVAUX / 1) LE DEBLAIEMENT, LE TERRASSEMENT ET LA DÉPOSE DES ANCIENNES CITERNES SERONT EFFECTUÉS PAR LEUR PROPRIETAIRE - Il est précisé « Notas : aucune coupure totale ne pourra être faite lors des remplacements » ::

CE POINT EST MODIFIÉ COMME SUIT : LA COUPURE DE GAZ NE POURRA EXCÉDER 24 HEURES

2.27 Réunions de suivi / Il est demandé : tableau récapitulatif des consommations, certificat d'étalonnage :: CE POINT SANS OBJET EST SUPPRIMÉ

Cordialement

Catherine BELLINI